

ANNEXE II

RAPPORT DU R. P. VERNET
SUR
LE CENTRE D'ORIENTATION DE FRESNES

VERS UNE DÉTENTION ÉDUCATIVE

Rapport sur le Centre national d'orientation de Fresnes

~~~~~ Directeur : M. COLY ; Médecin-Chef : Dr BADONNEL ~~~~~

Surveillant-Chef : M. GÉRON ; Psychotechnicien : M. LE MAITOUR

Présenté le 26 juillet 1951 au Congrès de Göteborg (Suède)

**par le Révérend Père VERNET**

*Aumônier du Centre d'orientation  
Membre de la Société internationale  
de psychotechnique*



Le rapport que j'ai la mission de vous soumettre, Mesdames et Messieurs, est le résultat d'un travail en commun au centre national d'orientation des prisons de Fresnes, ouvert en août 1950.

C'est vous dire qu'il n'expose qu'une expérience limitée.

Nous nous sommes trouvés devant des problèmes nouveaux qui ne sont pas encore tous résolus. Ils nous permettront de faire appel à votre compétence et toutes vos suggestions seront bienvenues.

Nous ne pouvons, d'autre part, présenter que peu de conclusions fermes car le nombre des sujets examinés est trop restreint, 500, pour fonder des statistiques et fournir des observations définitives sur un minimum de cas extrêmement variés.

Cependant, il nous a paru bon de signaler à votre attention ce centre de recherches parce que cette étude s'avère déjà riche d'espoirs et permet de bien augurer du reclassement des détenus.

Pour la première fois, en effet, on tente d'appliquer l'orientation professionnelle aux adultes de nos diverses prisons. Si on le fait avec succès pour les mineurs délinquants et dans les centres de rééducation, jamais jusqu'ici — je me permets de le souligner — les prisonniers

adultes n'en avaient bénéficié, soit en vue de leur travail durant la détention, soit surtout en vue de leur reclassement à la sortie de prison.

La détention, pour devenir salubre, ne doit pas être seulement punitive mais éducative. Il faut tendre à ce que la privation de la liberté assure l'éducation de la liberté.

Notre rapport comprendra trois parties :

- I. — Le recrutement du centre national d'orientation.
- II. — L'adaptation des méthodes d'orientation aux détenus adultes.
- III. — L'aboutissement de l'orientation dans la réforme pénitentiaire française actuellement en cours.

Le premier point expose le point de vue social ;  
Le second, le point de vue psychotechnique ;  
Le troisième, le point de vue humanitaire.

## I. — RECRUTEMENT DU CENTRE NATIONAL D'ORIENTATION

Ce qui fait l'originalité de la fondation récente du centre de Fresnes, c'est qu'il est unique en France et que tous les condamnés à de « longues peines » (au moins trois ans de prison) sont appelés à y être examinés.

Les ordres de transfert partent directement du ministère de la Justice et personne ne peut s'y opposer, sauf cas de maladie.

Les détenus sont donc dirigés de toutes les prisons de France sur Fresnes par groupe de 70 à 80 (120-150 à partir de l'an prochain).

Chacun de ces groupes fait un séjour au centre d'orientation de 45 jours environ, avant que les sujets ne soient répartis sur les centres et ateliers convenant le mieux à leurs aptitudes, à leurs âges, à la peine qu'ils doivent subir.

Durant le séjour au centre d'orientation, les détenus sont soumis au régime cellulaire ; ils n'ont ainsi aucun contact entre eux.

D'après l'examen des dossiers, on peut déduire :

### A. — NATURE DU DELIT

Nous avons divisé les délits en trois grandes catégories :

- 1° *Vols* (et tentatives, abus de confiance, escroqueries, etc...).
- 2° *Délits sexuels* (viols, incestes, pédérastie, etc...).
- 3° *Meurtres* (et tentatives, coups et blessures volontaires, etc...).

Les délinquants qui ne rentrent dans aucune de ces trois catégories sont classés en :

- 4° *Divers* (incendies volontaires, désertion, avortements).

Après l'examen de 500 délinquants, les pourcentages s'établissent comme suit :

|                          |         |
|--------------------------|---------|
| Vols . . . . .           | 46,60 % |
| Meurtres . . . . .       | 20,50 % |
| Délits sexuels . . . . . | 26,40 % |
| Divers . . . . .         | 6,50 %  |

Nous rappelons que seuls les détenus condamnés à des peines égales ou supérieures à trois ans de prison sont examinés. Par conséquent, les pourcentages indiqués ne sont pas ceux de la population délinquante française (on peut par exemple supposer que parmi les « petites peines », il y a beaucoup plus de vols et beaucoup moins de meurtres ou de délits sexuels).

## B. — AGE

L'âge moyen des condamnés varie suivant la nature du délit :

|                          |        |
|--------------------------|--------|
| Vols . . . . .           | 29 ans |
| Délits sexuels . . . . . | 44 ans |
| Meurtres . . . . .       | 34 ans |

## C. — METIER

La répartition par délit est la suivante :

| MÉTIER                                  | VOLS        | DÉLITS<br>SEXUELS | MEURTRES |
|-----------------------------------------|-------------|-------------------|----------|
| Cultivateurs . . . . .                  | 5 %         | 45,40 %           | 26,40 %  |
| Manœuvres . . . . .                     | 30,30 %     | 21,80 %           | 19,80 %  |
| Ouvriers spécialisés . . . . .          | 23,20 %     | 15,90 %           | 29,80 %  |
| Ouvriers qualifiés (professionnels) . . | 18,25 % (a) | 5 %               | 6,80 %   |
| Divers (b) . . . . .                    | 23,25 %     | 11,90 %           | 17,20 %  |

(a) Dont la moitié de « mécaniciens autos ».

(b) En particulier : militaires, comptables, commerçants, instituteurs.

A noter le petit nombre d'ouvriers professionnels qualifiés : l'absence de tout métier serait donc un facteur de « délinquance ».

## D. — MILIEU

On constate déjà la différence des délits entre ruraux et citadins.

Autre élément intéressant : le nombre de *foyers brisés* parmi les parents des délinquants.

Au moins 85 % des voleurs ont vu le foyer de leurs parents brisé (décès ou séparation). Le chiffre est de 75 % pour les meurtriers. Pour les violeurs (plus âgés) l'influence du milieu initial diminue :

28 % de violeurs ont vu le foyer de leurs parents brisé mais 40 % ont leur propre foyer désuni ou anormal.

Tous les chiffres mentionnés sont au-dessous de la vérité car il n'est pas tenu compte des foyers qui, légalement unis, sont effectivement séparés (climat de disputes continuelles).

✱

Cependant, nous nous garderons de toute conclusion hâtive. Il faut se rappeler que la délinquance repérée ne constitue qu'une part assez faible de la délinquance totale et que les délinquants « repérés » ne sont pas tous détenus. De plus, les détenus examinés au centre d'orientation ne constituent qu'une « fraction » de la totalité des détenus (« les petites peines » ne sont pas dirigées vers le centre). C'est donc un très petit échantillon qui est examiné, échantillon qui n'est pas forcément représentatif de la population globale des délinquants.

Voyons donc ce que précisent les examens psychotechniques.

## II. — APPLICATION DES EXAMENS D'ORIENTATION

Au centre d'orientation, les détenus subissent, outre les examens psychotechniques, des examens médicaux complets de médecine générale et de psychiatrie. De plus, ils ont un entretien personnel avec le directeur de centre.

Les méthodes psychotechniques nous retiendront surtout ici.

### A. — BUT

Avant la fondation du centre d'orientation de Fresnes, les détenus étaient déjà employés à des travaux divers (en fait, ils l'ont toujours été) et pouvaient faire l'apprentissage d'un métier. Mais ils étaient dirigés vers les différents ateliers ou chantiers, même vers les centres d'apprentissage, le plus souvent suivant les besoins en main-d'œuvre ou selon les places disponibles, toujours selon des critères mal définis.

Les examens psychotechniques pratiqués au centre d'orientation ont pour but :

- 1° De mieux répartir les détenus dans les différents postes de travail proposés, en tenant compte, en particulier, du passé professionnel, de la motivation, des aptitudes.
- 2° De sélectionner les détenus pour leur permettre de suivre un apprentissage dans les conditions prévues (normal sur 3 ans ou accéléré en 6 mois).
- 3° Enfin, partie purement psychologique, l'examen doit renseigner l'administration pénitentiaire sur le comportement ultérieur (supposé) du détenu.

On voit donc qu'il s'agit parfois d'une *orientation* (certains jeunes détenus n'ayant pratiquement jamais eu d'activité professionnelle ne savent pas quel métier ils pourraient exercer), parfois d'une *sélection* (parmi les détenus de moins de 35 ans qui demandent à apprendre tel métier déterminé), le plus souvent d'une *réorientation* (beaucoup de détenus ne pourront plus exercer leur métier en détention et après la détention pour des raisons diverses), réorientation qui peut, sur un autre plan, être comparée à celle qui intéresse les déficients physiques après leur maladie ou leur accident.

### B. — METHODE

L'examen psychotechnique comprend deux parties. L'une composée d'épreuves collectives, l'autre d'épreuves individuelles.

Pour la **partie collective** de l'examen, la batterie est celle actuellement employée (à l'exclusion du test caractériel) par les psychotechniciens du ministère du Travail pour la sélection des apprentis dans les centres de formation professionnelle d'adultes. Elle est composée de la façon suivante (comme beaucoup de batteries utilisées en France, en Angleterre et ailleurs, dans les travaux de sélection) :

Un test dit d'*intelligence générale* (à partir des problèmes non verbaux) type Matrix.

Un test d'*aptitudes mécaniques*.

Un test de *représentation spatiale*.

Une épreuve de *connaissances mathématiques* élémentaires (les quatre opérations, les surfaces et les volumes).

Un test caractériel (Der « Z », test de Zulliger).

La **partie individuelle** comprend :

Le *double chariot* LAHY-LAGUERRE.

Et, bien entendu, l'*interview*.

Pour les illettrés, les semi-illettrés et d'une manière générale tous ceux qui n'ont pu subir les épreuves collectives, la batterie suivante est appliquée en épreuves individuelles seulement :

Un test dit d'*intelligence générale* (Matrix 1947).

Les cubes de Kohs.

Les rondelles de Piorkowski.

Le Wiggly-Block.

Le double chariot L. L.

Cette batterie — ou plutôt ces batteries — sont loin d'être parfaites ; elles sont à peine satisfaisantes pour certaines catégories de sujets. Par exemple, on le verra plus loin, les cultivateurs, à de très rares exceptions, donnent de mauvais résultats à tous les tests de niveau intellectuel.

\*\*

Actuellement, les examens se déroulent de la manière suivante :

Dès leur arrivée, les délinquants remplissent un questionnaire qui comprend quatre parties : état civil, renseignements professionnels (passé et projets d'avenir), renseignements sur l'acquis scolaire et, enfin, des renseignements sur la situation pénale (en particulier, temps de détention restant à faire).

Les détenus subissent, en outre, (dès leur arrivée également) les tests collectifs de la batterie.

Sur le vu du questionnaire et des résultats aux tests collectifs, c'est-à-dire, en tenant compte de l'âge, du passé professionnel, de la motivation, de l'acquis scolaire, du niveau intellectuel (le test caractériel est interprété ultérieurement), les détenus sont classés en six catégories :

- 1° Ceux qui peuvent suivre une formation professionnelle.
- 2° Les professionnels qualifiés dans un métier exercé en détention.
- 3° Les ouvriers spécialisés ayant déjà travaillé dans un poste existant en détention.
- 4° Ceux qui peuvent être employés en qualité d'ouvriers spécialisés.
- 5° Ceux qui ne peuvent être employés qu'en qualité de manœuvres.
- 6° Tous les autres (employés de bureau en particulier).

C'est un classement *préliminaire* qui est susceptible d'être, et qui est en fait, modifié dans la suite de l'examen, mais qui permet de faire subir aux ouvriers qualifiés (ou déclarés tels) un essai professionnel et d'accorder plus de temps aux candidats apprentis par exemple.

Au moment de l'examen individuel, le psychotechnicien est en possession des résultats du test caractériel. Il nous faut nous étendre un peu sur ce sujet, (en ce qui concerne les tests de « niveau intellectuel » nous pensons qu'il est inutile d'apporter de nouvelles précisions, les praticiens connaissant tous certainement les épreuves employées ou des épreuves similaires).

Dès l'ouverture du centre national d'orientation, il s'est avéré nécessaire de donner le maximum d'éléments caractériels ; les directeurs d'établissements pénitentiaires, les éducateurs et moniteurs ont besoin plus que tous les autres utilisateurs d'avoir des renseignements précis à ce sujet.

Pour les premières sessions (220 candidats) nous avons employé l'épreuve dite « des mots associés » (technique de Jung). C'est un test projectif dans lequel on demande au sujet de répondre le plus vite possible à chaque mot d'une série *inductrice* par le premier mot qui lui vient à l'esprit. Les réponses à la série des 50 mots établie par le centre d'études et de recherches psychotechniques (ministère du Travail) permettent en général — chez des sujets non détenus — de déceler l'étendue du vocabulaire, l'efficacité intellectuelle, ainsi que l'aptitude du candidat vis-à-vis des problèmes d'autonomie, de sécurité matérielle, d'application au travail, d'émotivité, de contrôle émotionnel vis-à-vis des conflits internes.

Chez les détenus, les résultats n'ont pas été satisfaisants. En effet, pour cette épreuve, on peut distinguer deux catégories de sujets :

- 1° Ceux qui ont un niveau intellectuel ou un niveau d'instruction générale bas. Ceux-ci ne comprennent pas le sens de certains mots et comprennent mal le sens de certains autres. Il ne reste que trop peu de mots bien compris pour tirer des éléments intéressants.

- 2° Ceux qui ont un niveau intellectuel égal ou supérieur à la moyenne. Ceux-là, parce qu'ils sont « détenus » (et peut-être parce qu'ils sont « délinquants ») sont méfiants à l'extrême et de plus, aiment à se mettre en valeur. Comprenant plus ou moins le but de l'épreuve, ils répriment la réponse qui émerge en premier et donnent, après un temps assez long, une réponse neutre.

Nous avons donc été obligés d'abandonner cette épreuve et depuis mars dernier avons employé le test « Z » de Zulliger.

C'est un test projectif dont la technique est voisine du « Rorschach ».

Il n'était pas question évidemment d'employer cette méthode dont l'application est très longue ; de plus, elle relève de la psychiatrie plus que de la psychotechnique, particulièrement en raison de son absence de corrélation avec les différents critères professionnels. Enfin, il fallait, dès le début, grâce à un test collectif, avoir au plus tôt une première idée sur chaque individu.

Zulliger avait mis au point son test afin de détecter (et par suite d'éliminer) les candidats officiers de l'armée suisse, qui présentaient des anomalies caractérielles.

Ce test comprend trois planches qui sont projetées l'une après l'autre sur un écran. Les candidats, qui peuvent être nombreux — ils sont 15 à la fois au centre d'orientation — écrivent sur une feuille de papier les interprétations qu'ils donnent aux dessins et aux tâches.

Le « Scoring » est identique à celui de Rorschach (G = localisations globales, D = localisations partielles, F = formes déterminantes, K = kinesthésies, C = couleurs déterminantes, A = interprétations animales, Ban = banalités, etc...).

Le dépouillement est beaucoup plus rapide que pour le Rorschach puisqu'il n'y a que trois planches.

En plus de son rôle de « détecteur de cas pathologiques », qui sont alors signalés au psychiatre, le test « Z » donne quelques indications caractérielles, mais évidemment beaucoup moins étendues que dans le Rorschach.

La question qui se pose pour un psychotechnicien c'est de savoir si ce test « Z » a sa place dans une batterie servant à la sélection ou l'orientation.

A notre connaissance, aucune validation avec des critères professionnels n'a été effectuée pour ce test.

Jusqu'ici, 200 sujets ont passé ce test, mais seulement 120 protocoles ont pu être retenus car, pour beaucoup de sujets, le fait d'écrire constitue un obstacle.

Si l'on considère les résultats globaux, on remarque quelques petites différences.

Par exemple, la moyenne de G (localisations globales) est inférieure : 1,81 contre 2,89 pour les non-délinquants ; celle des banalités, également : 2,63 contre 3,14. Par contre, davantage de localisations partielles et d'interprétations « animal » chez les délinquants.

En clair et d'après le test « Z », les détenus seraient *moins adaptés socialement*, auraient une *pensée plus stéréotypée*, éprouveraient des *difficultés à voir les choses globalement* mais, au contraire, s'attacheraient aux détails, seraient *plus opposants* et posséderaient *peu d'émotivité*, qui serait d'ailleurs *mal contrôlée*.

Mais ce ne sont là que des hypothèses. Il faudra attendre que le nombre de sujets soit plus grand et permette en particulier de séparer les ruraux et les citadins. Il est, en effet, probable que, dans ce test, les deux populations apparaissent comme différentes. (A noter que le test « Z » n'a pas été employé en France parmi la population non délinquante rurale).

✱

#### Dernière partie de l'examen : l'interview.

L'entretien est facilité par l'enquête sociale. En effet, pour chaque délinquant est constitué un dossier, transmis au service psychotechnique avant l'examen.

Ce dossier contient :

Des renseignements *judiciaires* : nature et durée de la peine, nature du délit (réquisitoire définitif), (la façon dont le délit a été commis donne souvent des éléments caractériels précieux).

Des renseignements *pénitentiaires* (jugement du surveillant-chef du dernier lieu de détention).

Des renseignements *sociaux*.

Ces derniers renseignements sont fournis par des assistantes sociales qui les recueillent dans la famille du détenu, chez les voisins ou les édiles. L'enquête comprend, en principe, des renseignements sur les antécédents du sujet (profession, maladies des parents et des grands-parents, âge et cause du décès), sur le milieu dans lequel vivait le détenu (ressources, nombre d'enfants, comportement de la femme, propriété du logement, etc...), sur l'acquis scolaire (avec jugement de l'instituteur), sur l'acquis professionnel (avec appréciation des divers employeurs) et d'autres renseignements moins objectifs : cause du délit, avenir du délinquant.

Les enquêtes sociales apportent donc des éléments intéressants dont certains ne seraient pas fournis par le sujet. Mais il est bon de s'assurer, en cours d'entretien, de l'exactitude des données de l'enquête.

L'entretien, (comme tout entretien dans un examen psychotechnique) doit apporter par l'étude de l'histoire personnelle, familiale, sociale du sujet, du passé scolaire et professionnel, des renseignements sur le développement « longitudinal » de personnalité (les tests n'apportant des indications que sur l'aspect présent et momentané de la personnalité).

Il peut permettre ainsi, par la compréhension des événements passés, la prédiction des attitudes et des comportements futurs (et cela est particulièrement important pour les délinquants).

Contrairement à ce qui est fait habituellement pour les non-délinquants, aucune note n'est prise pendant l'entretien. En effet, le fait d'écrire devant le sujet occasionne un blocage plus ou moins total et renforce certainement la tendance au mensonge : « Les écrits restent... faisons-nous plus jolis que nous sommes ».

Dans l'ensemble, les délinquants se prêtent de bonne grâce à l'entretien, *une fois mis en confiance*. Cette mise en confiance est parfois très difficile à obtenir (1).

D'une manière générale, l'entretien ne doit jamais apparaître au détenu sous la forme d'un interrogatoire, ce qui lui rappellerait « l'instruction » de son affaire et le mettrait immédiatement sur ses gardes. Au contraire, l'interview doit être conduit de façon à donner au sujet l'impression d'être engagé dans une conversation impromptue avec quelqu'un dont les bonnes intentions sont évidentes. Dans ce même ordre d'idées, le psychotechnicien évite de parler du délit au début de l'entretien : il n'en sera question que dans l'ordre chronologique des faits rapportés.

Un aspect important de l'entretien est l'étude de la motivation (la motivation étant comprise comme « l'ensemble des facteurs qui rendent compte de tout acte, tout mouvement, toute pensée »). Etude particulièrement importante chez les sujets qui vont « apprendre » un métier : qu'est-ce qui les a déterminés à choisir ce métier plutôt qu'un autre ? Etude également importante chez les détenus qui vont « exercer » un métier : pourquoi préféreraient-ils exercer tel métier ? est-ce parce qu'il ressemble à celui qu'ils exerçaient précédemment ? ou bien est-ce simplement pour avoir des conditions de détention meilleures ? C'est souvent cette dernière motivation qui se fait jour.

L'entretien doit permettre également de savoir quels sont les projets d'avenir du sujet : quel métier a-t-il l'intention d'exercer après sa détention ? en a-t-il la possibilité ?

(1) R. P. VERNET « La première entrevue et les conversations avec les détenus » dans la *Revue internationale de Droit pénal*, 1951, n° 1, pp. 77 à 100.

Si ces projets sont bien établis (et sincèrement), le sujet sera orienté (si rien ne s'y oppose par ailleurs) vers un métier ou un poste de travail se rapprochant de celui où il pourra le mieux se développer pour assurer son avenir.

Les conclusions psychotechniques ne sont pas seules retenues car des obligations administratives (en particulier durée de la peine restant à subir, état de « primaire » ou de « récidiviste », etc...) empêchent certains détenus d'être orientés vers le poste de travail ou le métier désirable.

### C. — SYNTHÈSE ET ORIENTATION

Les rapports de chaque service sont groupés et lus quand tous les sujets d'un groupe ont été examinés devant une commission qui réunit des magistrats responsables de l'administration centrale, le directeur du centre d'orientation, le médecin psychiatre, les internes en médecine et le psychotechnicien.

C'est cette commission, sur le vu des dossiers et en cas de contestations, après discussion entre les différents techniciens, qui décide de l'orientation définitive des délinquants.

La commission oriente donc les détenus vers des établissements dans lesquels ils apprendront ou exerceront un métier.

La liste des métiers exercés en détention est trop longue pour être entièrement citée ici. Outre les postes réservés aux professionnels (menuisiers, imprimeurs, cordonniers, maçons, mécaniciens, etc...), de nombreux postes peuvent être tenus par des ouvriers spécialisés (usinage de pièces de moteurs, fabrication de ballons, espadrilles, de meubles en fer, etc...). De plus, sur des chantiers extérieurs (bâtiment, de terrassement, agricoles, forestiers), des manœuvres peuvent être employés.

Les métiers enseignés sont sensiblement ceux de la formation professionnelle des adultes du ministère du Travail (ajusteurs, tourneurs, fraiseurs, tôliers-soudeurs, forgerons, menuisiers, charpentiers bois et fer, maçons, couvreurs, cimentiers, etc...). Les apprentissages ont lieu, soit dans des centres de formation accélérée (6 mois), soit dans des « écoles de réforme » où ils bénéficient, outre d'un apprentissage sur plusieurs années, d'une « rééducation » générale.

La décision indique l'orientation qui doit être donnée au sujet (soit vers un apprentissage, soit vers l'exercice d'un métier); plus exactement, les orientations au cas où la première orientation conseillée ne pourrait être envisagée (conditions de durée de peine par exemple); le sujet pourrait être dirigé vers la seconde orientation conseillée.

De plus, les conclusions donnent des contre-indications qui évitent, quelle que soit l'orientation retenue, des erreurs malheureuses.

La décision est accompagnée, en outre, de données très précises sur la conduite à tenir vis-à-vis du sujet.

Enfin, un pronostic de relèvement ou, mieux, un pronostic de « non-récidive », est mentionné.

### D. — RESULTATS OBSERVES

Les résultats obtenus aux tests n'ont que très peu de valeur en eux-mêmes. Ce qui serait plus intéressant, c'est d'indiquer les corrélations entre les notes aux tests et les divers critères, soit professionnels, soit « pénitentiaires ».

Mais le centre fonctionne depuis trop peu de temps, trop peu de sujets ont été répartis dans chaque emploi, métier ou poste de travail, pour que ces calculs statistiques soient possibles.

Néanmoins, il est intéressant de comparer des différentes catégories de délinquants entre elles et avec la population non délinquante.

Dans ce tableau figurent les résultats aux tests de *niveau intellectuel* et l'épreuve de connaissances.

| TESTS                                                        | VOLS  | DÉLITS<br>SEXUELS | MEURTRES | POPULATION<br>NON DÉLINQUANTE<br>F. P. A. PARIS |
|--------------------------------------------------------------|-------|-------------------|----------|-------------------------------------------------|
| Test d'intelligence générale. . .                            | 20,21 | 16,35             | 17,27    | 24,47                                           |
| Test d'aptitudes mécaniques. . .                             | 22,45 | 17,78             | 18,30    | 19,51                                           |
| Test de représentation spatiale. .                           | 6,42  | 4,78              | 5,12     | 7,35                                            |
| Epreuves de connaissances (éléments mathématiques) . . . . . | 8,22  | 5,55              | 7,42     | 10,72                                           |

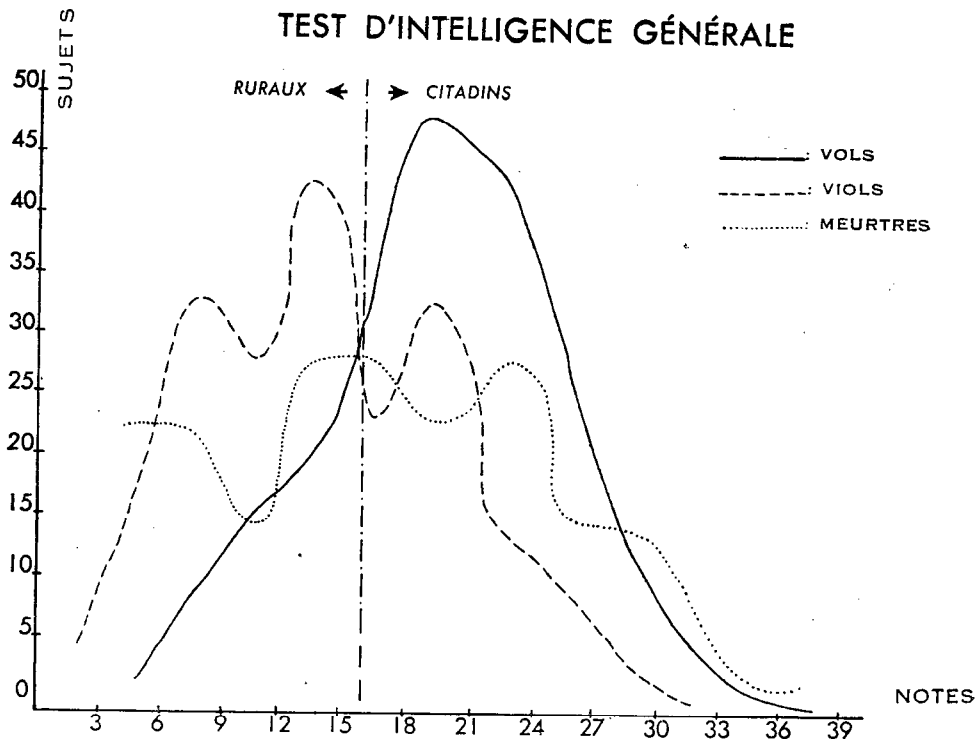
Les chiffres mentionnés sont les moyennes obtenues par les différentes catégories de sujets. Dans les quatre tests dont il s'agit, la « note » est représentée par le nombre de réponses *exactes* données, étant entendu que *tous* les sujets ont le même temps à leur disposition pour chacun des tests.

On peut remarquer que les voleurs ont des résultats bien meilleurs que les meurtriers ou les « violeurs », mais inférieurs aux « non délinquants » (sauf pour le test d'aptitudes mécaniques où les voleurs donnent des résultats supérieurs aux « non-délinquants », ce qui est assez naturel...).

Nous avons recherché, en outre, si les moyennes obtenues par les délinquants de chaque catégorie différaient significativement. Les



moyennes des « voleurs » diffèrent significativement des moyennes des « violeurs » et des « meurtriers ». Mais les moyennes des « violeurs » et des « meurtriers » ne diffèrent pas significativement entre elles. Nous avons alors conclu que les populations « délits sexuels » et « meurtres » relevaient d'un même groupe, tandis que la population « vols » appartenait à un autre. Mais l'examen des courbes que voici a permis une autre explication beaucoup plus valable.



On a seulement mentionné les courbes du test d'intelligence générale, car celles du test d'aptitudes mécaniques ont sensiblement la même allure et celles du test de représentation spatiale comprennent trop peu de cas.

La courbe des « vols » est sensiblement normale ; il s'agit donc d'une population homogène.

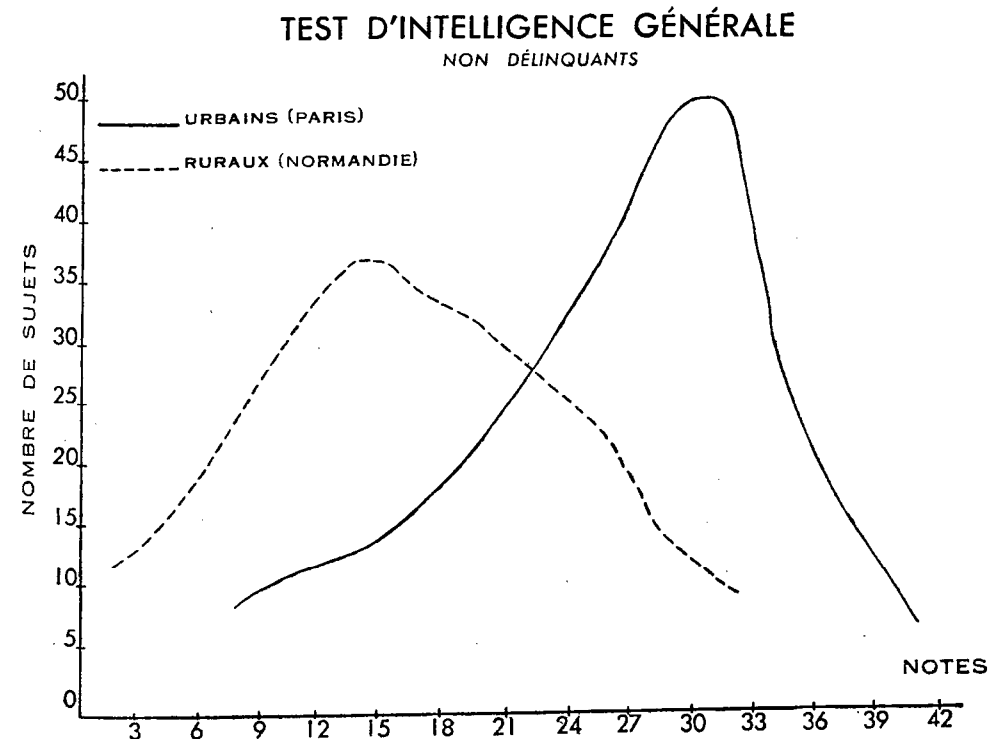
Par contre, les courbes des « délits sexuels » et des « meurtres » sont bimodales (et même trimodales dans une certaine mesure). Nous en avons cherché la raison. En reprenant les dossiers un par un, nous nous sommes aperçus que 98 % des détenus venant de la campagne se trouvaient à gauche de la ligne verticale pointillée qui prend son ori-

gine au point 16 de l'axe des notes, et que 97 % des détenus habitant précédemment la ville se trouvaient à droite de cette même ligne.

Les sujets qui sont à gauche de la ligne verticale qui prendrait son origine au point 10,50 de l'axe des notes sont des débilés mentaux reconnus tels par les services psychiatriques.

Ainsi, nos deux populations différentes ne se trouvent plus être « délits sexuels et meurtres » d'une part, et « vols » d'autre part, mais simplement « ruraux » et « citadins ». Si le groupe « délits sexuels et meurtres » ne se différencie pas, c'est parce que le premier comprend 68 % de ruraux et le second 49 %, tandis que la population « vols » n'en comprend que 21 %.

Il faut maintenant rechercher pourquoi les « ruraux » ont des résultats inférieurs aux tests. Et d'abord, cette insuffisance des résultats est-elle particulière aux « ruraux délinquants » ? Non, ainsi que le montrent les courbes ci-après (200 candidats « formation professionnelle accélérée » pris au hasard à Paris et 200 candidats « formation professionnelle accélérée » pris au hasard en Normandie, population des villes exceptée).



Les deux populations étant différenciées si l'on compare les moyennes des délinquants citadins (vols, délits sexuels et meurtres mélangés) avec celles des non délinquants citadins et si l'on fait la même opération avec les délinquants et non délinquants ruraux, on verra que ces différences sont très faibles et non significatives. Ce n'est donc pas du côté du niveau intellectuel ni de l'intelligence qu'il faut rechercher l'origine de la délinquance.

\*\*\*

Les différences à l'épreuve de connaissances sont beaucoup plus nettes. La moyenne obtenue par les sujets non délinquants est de 10,72, c'est-à-dire que ces sujets doivent faire les quatre opérations et calculer au moins la surface d'un triangle; pour les « vols », elle est de 8,22, pour les « délits sexuels », de 5,55 et pour les « meurtres », de 7,42.

En d'autres termes, on obtient le tableau suivant :

| NIVEAUX                                           | VOLS    | DÉLITS<br>SEXUELS | MEURTRES |
|---------------------------------------------------|---------|-------------------|----------|
| Illettrés totaux. . . . .                         | 1,70 %  | 16,60 %           | 12,90 %  |
| Sachant juste faire les quatre opérations . . . . | 16 %    | 26 %              | 23,80 %  |
| Inférieur au C. E. P. . . . .                     | 68,50 % | %                 | 55,90 %  |
| Egal au C. E. P. . . . .                          | 12,30 % | 1,70 %            | 7,40 %   |
| Supérieur au C. E. P. . . . .                     | 1,50 %  | 1,70 %            | 0 %      |

Il est intéressant de noter que les délinquants en général, et plus particulièrement les « voleurs » et les « meurtriers », ont un niveau scolaire très bas. A noter toutefois qu'il s'agit du *niveau actuel* et que ces délinquants, dont certains sont très âgés, ont oublié beaucoup.

Nous avons essayé de savoir quelles étaient les proportions d'illettrés, de « C. E. P. », de « bacheliers » parmi la population non délinquante afin de permettre une comparaison.

En 1935, il y avait, chez les jeunes gens appelés sous les drapeaux, 6,20 % d'illettrés et on estime que ce chiffre a baissé et doit être actuellement voisin de 3 %.

Chez les enfants en âge de passer le C. E. P., 80 % environ l'obtiennent et l'on estime à 70 % le pourcentage de diplômes C. E. P. parmi la population globale.

En France, 673.000 diplômes de bacheliers ont été délivrés, soit environ 2 pour mille de la population totale (non compris les enfants au-dessous de 15 ans).

On voit donc que les « vols » sont sensiblement du niveau de la population non délinquante (car même parmi ceux qui possèdent le C. E. P., des oublis font que leur niveau actuel est inférieur, chez les non délinquants comme chez les délinquants).

Les « délits sexuels » et les « meurtres », par contre, ont un niveau d'instruction générale *très inférieur* à celui de la population non délinquante. Mais ne faut-il pas voir là encore l'influence de la campagne dont les habitants oublient plus rapidement parce qu'ils ne se servent pas ou peu de ce qu'ils ont appris ?

Un fait particulièrement intéressant : chez les délinquants « de longues peines », il y a très peu d'individus instruits ou très instruits. Sur 500 : 2 bacheliers, 1 titulaire du brevet supérieur, 1 du brevet élémentaire, 1 licencié en droit, 1 docteur en droit.

Telles sont quelques-unes des considérations générales qu'il nous est permis de faire après un an de fonctionnement du centre. Mais quels en sont les résultats pratiques ?

### III. — ABOUTISSEMENT DE L'ORIENTATION

Le centre fonctionne depuis trop peu de temps, trop peu de sujets ont été répartis professionnellement pour que les calculs statistiques aient quelque valeur. Ce n'est qu'au bout de plusieurs années seulement que pourront être tentées des validations.

Comme le dit très exactement M. GERMAIN, directeur général de l'administration pénitentiaire française :

« Sans doute la spécialisation des maisons où s'exécutent les longues peines n'est-elle pour le moment qu'ébauchée. Le centre d'orientation aura cependant l'avantage d'aider à améliorer cette spécialisation et d'en hâter la réalisation...

« Jusqu'ici, les détenus condamnés à de longues peines étaient dirigés sur tel ou tel établissement au hasard des transferts et des places disponibles, sans qu'il puisse être tenu compte d'éléments individuels que l'administration ignorait. La nature et la durée de la condamnation constituaient leur seule étiquette ». (Rapport annuel sur l'exercice 1950).

Or, sur ce point précis, des appréciations qualitatives émanant de directeurs d'établissements pénitentiaires s'avèrent favorables :

« Il est à noter que les neuf détenus transférés depuis le fonctionnement du centre semblent posséder les qualités requises pour suivre les cours. D'autre part, les conclusions du psychotechnicien de Fresnes permettront de classer ces détenus avec un maximum de chance de réussite » (Ecrouves).

« Les condamnés venant du centre d'orientation de Fresnes notamment, donnent jusqu'à ce jour pleine satisfaction » (Casabianda).

« Les détenus, envoyés par le centre d'orientation et de triage de Fresnes, remplissent très exactement les conditions voulues pour être affectés à notre établissement » (Château-Thierry).

\*\*

Mais, mieux encore que des éloges, valent les décisions. Voici les dernières en date, inspirées par le centre de Fresnes :

1° A partir d'août 1951, c'est-à-dire un an à peine après sa fondation, le service sera doublé au centre d'orientation ; il y aura deux psychotechniciens et les sessions pourront ainsi être deux fois plus nombreuses ;

2° On envisage la création d'un centre similaire pour orienter les femmes condamnées aux longues peines et aux travaux forcés ;

3° Les psychotechniciens du ministère du Travail examinent, de leur côté, les détenus condamnés à de petites peines, qui suivent un apprentissage pendant le temps de leur détention.

On tend donc, en tous ces différents domaines, à « mettre mieux en valeur, selon le souhait de M. le directeur GERMAIN dans son rapport de 1950, les diverses catégories, non plus *pénales* mais *humaines*, de condamnés et à éclairer l'administration sur l'acuité de toutes sortes de problèmes jusqu'ici d'autant plus mal résolus qu'ils étaient moins connus ».

\*\*

Les chiffres, montrant la répartition des détenus, après leur observation au centre d'orientation, font apparaître, mieux que tout commentaire, l'exactitude de ces prévisions.

Les 500 cas examinés au cours de la première année 1950-1951 ont été redistribués à divers centres pénitentiaires que nous énumérons (première colonne du tableau). Selon les espoirs que donnent les détenus, nous pouvons distinguer : les rééducables, les inamendables et les douteux (deuxième colonne). Enfin, nous mentionnons en face, les pronostics du professeur DE GREFF, directeur de l'école de criminologie de Louvain, d'après ses observations personnelles (cf. « Ames criminelles »).

Par une coïncidence assez frappante, il se trouve que ces chiffres se correspondent à peu près exactement, compte tenu, sur le classement plus optimiste de Fresnes, que se produira inévitablement un déchet qui, pour peu important qu'il soit, nous paraît indubitable.

La proportion qui met en relief le reclassement possible de la majorité des détenus n'est donc pas illusoire et nous permet les plus beaux espoirs puisque, malgré le petit nombre de cas observés, elle se trouve en plein accord avec des observations et des statistiques portant sur de vastes enquêtes basées sur un principe de discrimination tout à fait différent

| RÉPARTITION DES DÉTENUÉS DU CENTRE D'ORIENTATION |                               | PRONOSTICS<br>du Professeur DE GREFF                                     |
|--------------------------------------------------|-------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|
| Apprentissage accéléré . . .                     | 42                            | 25 % dont le délit reste<br>« accidentel » dans la<br>vie des condamnés. |
| Ecoles de réforme . . . . .                      | 67                            |                                                                          |
| Chantiers extérieurs . . . . .                   | 35                            |                                                                          |
| TOTAL . . . . .                                  | 144 soit 29 % rééducables . . | 48 % douteux.                                                            |
| Camps . . . . .                                  | 125 soit 25 %                 |                                                                          |
| Centres pénitentiaires . . . .                   | 114 soit 23 %                 |                                                                          |
| Maisons centrales . . . . .                      | 95 soit 19 % irrécupérables.  | 20 % marqués pour la<br>vie par leur délit.                              |
| Divers (hôpitaux, asiles) . . .                  | 22                            |                                                                          |
| TOTAL GÉNÉRAL . . . . .                          | 500 cas étudiés à Fresnes.    |                                                                          |